

Pièces à joindre pour l'inscription:

Certificat médical

Fiche d'inscription remplie

Adhésion à l'association : 10 €

Règlement pour l'année (avec la possibilité de faire plusieurs chèques)

Eveil à la danse	27 € / mois			
Classique , jazz ,street et contemporain avec Domi		+ Gym, ragga , zumba ou hip hop		
		+ 1 cours	+ 2 cours	+ 3 cours
1 cours par semaine	32 € /mois	42 € / mois	50 € / mois	60 € / mois
2 cours	42 € / mois	50 € / mois	60 € / mois	70 € / mois
3 cours	50 € / mois	60 € / mois	70 € / mois	75 € / mois
cours illimités	60 € / mois	65 € / mois	75€ / mois	80 € / mois

Zumba, ragga, hip hop et gym douce	
1 cours par semaine	20 € /mois
2 cours	35 € /mois
3 cours	45 € /mois

Toute inscription engage l'adhérent sur l'année entière.

Chaque adhérent doit obligatoirement fournir **un certificat médical** précisant la non contre indication à la pratique de la danse.

Les paiements s'effectuent en intégralité en début d'année au moment de l'inscription.

Cependant nous offrons la possibilité de payer en plusieurs fois (maximum 10) mais les chèques devront être remis obligatoirement au moment de l'inscription et seront débités chaque mois .

Trois solutions de paiement :

Règlement en 1 fois	Paiement annuel lors de l'inscription en début de l'année scolaire.
Règlement en 5 fois	Paiement en établissant plusieurs chèques rédigés à la même date, remis lors de l'inscription et déposés respectivement en banque à la rentrée de septembre 2014 puis le 01 novembre 2014, le 01 janvier 2015, le 01 mars 2015 et le 1er mai 2015.
Règlement en 10 fois	Paiement en établissant plusieurs chèques rédigés à la même date, remis lors de l'inscription et déposés respectivement en banque à la rentrée de septembre puis le 1er lundi des mois suivants.

Réductions : de 10% pour le deuxième membre de la famille
de 20% pour le troisième (Valable sur le tarif le moins élevé)
de 30% pour le quatrième

En ce qui concerne un éventuel remboursement en cours d'année, seuls les **cas de force majeure** seront acceptés tels que : problèmes de santé (sur présentation d'un certificat médical), décès, changement d'emploi du temps, mutation, déménagement (sur présentation d'un justificatif officiel).
Toute autre raison n'est pas soumise à remboursement.

Vous pouvez demander l'aide financière auprès du GIP CUCS à partir du 2 septembre 2015 si vous bénéficiez de l'allocation de rentrée scolaire.

Nous acceptons les chèques vacances.

En fonction des inscriptions l'emploi du temps peut changer .